



## Autorisation de Droit à l'image CONCOURS PHOTO

Je donne expressément mon autorisation à la Ville de Morteau et à la MJC de Morteau, d'exploiter mon image, ou celle de mon enfant s'il est mineur.

Par la présente, j'autorise la Ville de Morteau et la MJC de Morteau à utiliser, exploiter et diffuser mon image ou celle de mon enfant mineur, recueillie dans le cadre du Concours Photo de l'été, par reproduction et/ou représentation de celle-ci, dans le cadre de ladite communication au public à des fins de promotion ou de présentation, de tous produits secondaires et dérivés de la Ville de Morteau ou la Communauté des Communes du Val de Morteau, ainsi que la MJC de Morteau.

Cette exploitation pourra être réalisée par tous modes d'exploitation connus ou inconnus à ce jour et sur tous supports de communication.

La présente autorisation est consentie pour le monde entier et pour une durée de 15 ans. Cette autorisation sera renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 15 ans, sauf ma dénonciation écrite adressée à la Ville de Morteau, 6 mois avant l'échéance.

La présente autorisation d'exploitation de mon image ou celle de mon enfant mineur est conférée à titre gratuit et sans contrepartie.

Je renonce en conséquence à réclamer à la Ville de Morteau ou la MJC de Morteau et à tout tiers autorisé par elle une quelconque rémunération ou indemnité au titre de l'exploitation de mon image dans les conditions définies aux présentes.